

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMAIEU
(Eurolist)

Par courrier du 9 février 2005, reçu ce jour, la société Modamax¹ (211 avenue Brame, 59100 Roubaix), contrôlée par AXA Investment Managers Private Equity Europe², a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 6 février 2006, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société CAMAIEU et détenir désormais directement et indirectement, via la société La Licquière, 3 423 818 actions CAMAIEU représentant 5 136 482 droits de vote, soit 56,5% du capital et 67,65% des droits de vote de la société³ dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Modamax (participation directe)	1 711 154	28,24	1 711 154	22,54
La Licquière ^(*) (participation indirecte)	1 712 664	28,26	3 425 328	45,11
Total	3 423 818	56,5	5 136 482	67,65

^(*) Société détenue à 100% par Modamax.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition directe, les 2, 3 et 6 février 2006, par Modamax de 223 493 actions CAMAIEU dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Modamax le 13 janvier 2006 sur les actions CAMAIEU non détenues par elle, qui se déroule du 31 janvier 2006 au 13 février 2006⁴.

¹ Anciennement dénommée Financière Addax.

² Société anonyme appartenant au groupe AXA, agissant en qualité de société de gestion des fonds communs de placement à risques (APEF II-A, APEF II-B, Axa LBO Fund III-A et Axa LBO Fund III-B) dont elle assure la gestion.

³ Sur la base d'un capital composé de 6 060 204 actions représentant 7 593 092 droits de vote.

⁴ Cf. notamment D&I 206C0190 du 30 janvier 2006.